

budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de \$42,087,112.10 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à sa prochaine séance.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 25, Loi allouant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,

Orateur.